FR

AL-ALAC-ST-0414-01-00-EN
TEXTE ORIGINAL : Anglais
DATE : 21 avril 2014
STATUT : version finale

COMITÉ CONSULTATIF AT-LARGE

Déclaration d'ALAC sur la future stratégie pour les conférences de l'ICANN

Introduction

Tijani Ben Jemaa, membre de l'ALAC appartenant à l'organisation régionale At-Large Afrique (AFRALO) et membre de l'équipe de direction de l'ALAC a préparé une version préliminaire initiale de cette déclaration après en avoir discuté au sein d'At-Large et sur les listes de diffusion.

Le 6 avril 2014, cette déclaration a été publiée dans l'espace de travail d'At-Large sur la future stratégie pour les conférences de l'ICANN.

Le 7 avril 2014, Olivier Crépin-Leblond, président de l'ALAC, a demandé au personnel de l'ICANN chargé de soutenir l'ALAC en matière de politiques de lancer un appel à commentaires sur les recommandations à tous les membres d'At-Large par le biais de la liste de diffusion d'annonces de l'ALAC.

Le 14 mars 2014, une version contenant les commentaires reçus a été publiée dans l'espace de travail susmentionné et le président a demandé au personnel de procéder au vote de ratification de la déclaration proposée.

Le 19 mars 2014, le personnel a confirmé que le résultat du vote en ligne a été l'approbation d'ALAC de la déclaration avec 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions. Vous pouvez consulter les résultats à l'adresse suivante : https://www.bigpulse.com/pollresults?code=3810WCMXwm4ciuUsFPFNubMK.

Récapitulatif

1. L'ALAC appuie les recommandations du rapport du groupe de travail sur la stratégie des conférences.
2. La différenciation des 3 réunions annuelles permettrait d'améliorer la rotation géographique, de réduire le nombre de séances conflictuelles, de faciliter les interactions communautaires transversales, d'augmenter le travail politique concentré, de s'engager auprès des communautés Internet locales et d'accroître les interactions thématiques, régionales ou linguistiques.
3. L'ALAC apprécie également beaucoup que la délivrance des visas devienne l'un des principaux critères pour le choix du lieu de réunions.
4. L'ALAC suggère que 1) la disponibilité locale d'un Internet ouvert soit ajoutée aux critères de sélection, 2) les lieux sans installations pour les groupes de personnes handicapées ne soient pas considérés, et 3) la couverture vidéo des réunions utilise des caméras (pan et zoom) au lieu d'une Webcam fixe.
5. L'ALAC salue la recommandation qui ne limite pas la rotation du lieu de réunion aux principales villes.

La version originale de ce document, rédigée en anglais, est disponible sur http://www.atlarge.icann.org/correspondence. En cas de différence d'interprétation entre une version non anglaise de ce document et le texte original, c'est ce dernier qui fait foi.

Déclaration d'ALAC sur la future stratégie pour les conférences de l'ICANN

Le comité consultatif At-Large appuie les recommandations du rapport du groupe de travail sur la stratégie des conférences.

La différenciation des 3 réunions annuelles semble intéressante et devrait :

- améliorer la rotation géographique, ce qui permettrait à l'ICANN d'aller dans des pays n'ayant pas des sièges avec les installations nécessaires pour organiser de grands congrès.
- minimiser le nombre de séances conflictuelles en séparant le travail interne des unités constitutives et les sessions intercommunautaires.
- donner plus de possibilités pour les interactions intercommunautaires.
- augmenter le temps de travail concentré en matière de politiques.
- entreprendre des actions de sensibilisation pour faire participer les communautés Internet locales.
- augmenter les possibilités d'interaction fondées sur des questions thématiques, régionales, ou sur le langage

L'ALAC apprécie également beaucoup que la délivrance des visas devienne l'un des principaux critères pour le choix du lieu de réunions.

En outre, l'ALAC suggère ce qui suit :

- La disponibilité locale d'un Internet ouvert sans contraintes devrait également être ajoutée aux critères de sélection.
- Les sites n'ayant pas des installations permettant la participation des handicapées ne devraient pas être considérés.
- La couverture vidéo des réunions à l'aide de caméras (panoramiques et zoom) plutôt que d'une webcam fixe rendrait les réunions plus attrayantes pour les participants à distance mettant ainsi moins de pression sur les réunions en personne.

L'ALAC salue la recommandation qui ne limite pas la rotation du lieu de réunion aux principales villes.